

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif	■								
		u1	utilité publique légère	■								
LOGE- MENTS		Nombre de logements	min.	0								
		Nombre de logements	max.	0								
STRUCTURE / BÂT		Isolée										
		Jumelée										
		Contiguë										
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	--								
		Largeur minimum	(m)	--								
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	--								

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	--						
		Largeur minimum	(m)	--						
		Profondeur minimum	(m)	--						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	--						
		Avant maximum	(m)	--						
		Latérale minimum	(m)	--						
		Total des deux latérales minimum	(m)	--						
		Arrière minimum	(m)	--						
		Espace naturel	(%)	--						
		Rapport espace bâti / terrain	max.	--						
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--						
		Nombre de logement / hectare	max.	--						

DISPOSITIONS SPÉCIALES										

ZONE:	Rec 237
	<i>De récréation</i>

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme